

1. Le concours est ouvert aux personnes résidant au Québec, âgées de 18 ans et plus.
Exceptions :
 - 1.1. Tous les employés de Société de gestion FPI Homburg Canada inc., Mas-Net, Pro-Secur, Condition-Air, Proulx Communications ainsi que les membres de leur famille immédiate et toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours.
 - 1.2. Tous les employés des boutiques, bureaux, restaurants et autres commerces de la Place Longueuil ainsi que les membres de leur famille immédiate et toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours.
2. Le concours se déroule du 14 mars au 14 décembre 2011, 21h.
3. Pour participer, il suffit :
 - 3.1 d'obtenir un porte-clé PLUS au kiosque d'information de la Place Longueuil entre le 14 mars et le 14 décembre 2011.
 - 3.2 d'adhérer au « Programme + » en remplissant au complet le formulaire d'inscription au www.placelongueuil.com et en entrant le NIP indiqué au verso du porte-clé obtenu en inscrivant le numéro dans la case prévue à cet effet.
 - 3.3 Ensuite, pour chaque tranche d'achat de 25 \$ (taxes incluses) provenant des marchands de Place Longueuil, le client verra une participation supplémentaire inscrite à son profil (Programme +). La promotion exclut les transactions immobilières du Groupe Sutton.
 - 3.4 Les preuves d'achat doivent être en date du 14 mars au 14 décembre 2011.
 - 3.5 Le client doit présenter son porte-clé PLUS ainsi que les preuves des ses achats au kiosque d'information situé à la cour centrale pendant les heures d'ouverture du centre.
4. Tirage mensuel de **3 prix de 50\$** en chèques-cadeaux de la Place Longueuil.
 - 4.1 Le tirage au hasard se fera parmi toutes les participations enregistrées au programme et aura lieu le 15 de chaque mois (15 avril, 15 mai, 15 juin, 15 juillet, 15 août, 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre 2011) à 11 h au bureau d'administration de la Place Longueuil.
 - 4.2 Le tirage sera effectué parmi toutes les participations enregistrées entre le 15 du mois précédent et le 14 du mois courant.

Tirage 15 avril	participations enregistrées du 14 mars au 14 avril 2011
Tirage 15 mai	participations enregistrées du 15 avril au 14 mai 2011
Tirage 15 juin	participations enregistrées du 15 mai au 14 juin 2011
Tirage 15 juillet.....	participations enregistrées du 15 juin au 14 juillet 2011
Tirage 15 août.....	participations enregistrées du 15 juillet au 14 août 2011
Tirage 15 septembre	participations enregistrées du 15 août au 14 septembre 2011
Tirage 15 octobre	participations enregistrées du 15 septembre au 14 octobre 2011
Tirage 15 novembre	participations enregistrées du 15 octobre au 14 novembre 2011
Tirage 15 décembre	participations enregistrées du 15 novembre au 14 décembre 2011
 - 4.3 La personne gagnante recevra un chèque-cadeau de 50\$ de la Place Longueuil.
 - 4.4 La personne gagnante ne peut transférer ce prix à quelqu'un d'autre.
 - 4.5 Place Longueuil se dégage de toute responsabilité concernant le prix décrit dans le point 4.2.
 - 4.6 Place Longueuil avisera la personne gagnante du prix décrit au point 4.2 par téléphone et/ou courriel.
5. La personne gagnante du prix décrit au point 4.2 devra se présenter pendant les heures d'ouverture au bureau d'administration de Place Longueuil afin de récupérer son prix. Si la personne gagnante ne peut pas se présenter en personne, elle devra fournir une autorisation écrite accompagnée d'une carte d'identité valide à la personne qui se déplacera pour elle.
6. Place Longueuil se dégage de toute responsabilité concernant les prix remis et ne fournit aucune garantie.
7. Les gagnants potentiels devront répondre correctement à une question d'habileté mathématique afin d'obtenir leur prix.

8. Les chances de gagner dépendent du hasard.
9. Tous les prix devront être acceptés tels quels et ne sont pas négociables, monnayables ou transférables.
10. Aucun achat requis. Vous pouvez obtenir un porte-clé PLUS en écrivant un texte de 50 mots qui explique pourquoi vous aimez magasiner à Place Longueuil. Vous devez envoyer votre texte, incluant une enveloppe pré-affranchie, avant le 14 décembre 2011 à l'adresse suivante : Place Longueuil, Concours PROGRAMME PLUS, 825, rue Saint-Laurent Ouest, bureau d'administration, Longueuil (Québec) J4K 2V1. Seuls les textes reçus par la poste seront acceptés. Un porte-clé PLUS par personne pour toute la durée de la promotion.
11. Place Longueuil se réserve le droit d'utiliser le nom et la photographie des personnes gagnantes à des fins publicitaires et ce, sans rémunération ou contrepartie autre que le prix. (incluant le site Internet www.placelongueuil.com)
12. Place Longueuil se dégage de toute responsabilité advenant : une défaillance d'un serveur, une panne ou un problème technique qui affecte un serveur, un logiciel ou tout autre équipement qui pourrait affecter la participation au concours.
13. Place Longueuil se réserve le droit d'annuler le concours, de le modifier ou d'y mettre fin à tout moment pour quelle que raison que ce soit et ce, sans aucun préavis, sous réserve des dispositions des lois applicables. Sans limitation de ce qui précède, Place Longueuil peut apporter des modifications ou mettre fin en tout ou en partie au concours si, à leur seule discrétion, ils déterminent que pour quelle que raison que ce soit, le concours ne se déroule pas comme prévu, notamment pour manipulation frauduleuse ou autre défectuosité informatique qui pourrait compromettre l'équité ou l'intégrité du concours.
14. Le porte-clé demeure la propriété de Place Longueuil. La Place Longueuil se réserve le droit de modifier, changer ou annuler sans préavis les privilèges accordés par cette carte. Place Longueuil n'assume aucune responsabilité pour les porte-clés perdus ou volés. Si ce porte-clé est trouvé, veuillez le retourner au Service à la clientèle de la Place Longueuil.
15. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.
16. En participant, les personnes gagnantes s'engagent à respecter les règlements du concours.